

Textes produits par les commissions nationales de la fédération JALMALV

Élaboré par la commission Bénévolat en 2017

Retravaillé par le CA le 16 septembre 2017

Charte nationale du bénévolat de la fédération JALMALV

Être bénévole, c'est s'engager

S'engager c'est choisir une association dont le projet et les valeurs rejoignent ses aspirations personnelles.

S'engager, c'est participer à l'articulation de deux formes de bénévolat : le bénévolat de structure et le bénévolat d'accompagnement.

Le bénévolat de structure

Le bénévolat de structure assure l'existence et le fonctionnement de l'association : CA, bureau, commissions, accueil, écoute, actions et participation à la vie de la cité.

Ce bénévolat de structure permet la visibilité et l'insertion de l'association dans la société

Le bénévolat d'accompagnement

Le bénévolat d'accompagnement a un rôle spécifique auprès des personnes gravement malades, âgées et/ou en fin de vie ainsi qu'auprès de leurs proches y compris au cours de leur deuil (adultes, enfants)

Sa nature

Le bénévolat d'accompagnement témoigne d'une solidarité.

Il se vit collectivement au nom de l'association et au sein d'une équipe avec les exigences que cela comporte. Il ne se vit pas individuellement.

Il demande une qualité de présence, d'écoute et de soutien

Le bénévole n'est ni professionnel de santé, ni animateur, ni un proche. Il est un citoyen solidaire d'un autre citoyen fragilisé.

Il ne manifeste pas de références religieuses, philosophiques ou politiques.

Conditions de l'engagement du bénévole d'accompagnement

Avoir suivi la sensibilisation et la formation initiale proposées par Jalmalv

L'engagement se vit dans la durée et la régularité au sein d'une équipe de bénévoles animée par un coordinateur.

Il participe obligatoirement à un groupe de parole mensuel et à la formation continue

Où s'exerce le bénévolat d'accompagnement ?

Dans les établissements de santé, l'EHPAD, domicile

Dans les associations Jalmalv qui proposent un accueil et un soutien pour les aidants et les personnes en deuil (enfants et adultes).

Comment s'exerce le bénévolat d'accompagnement ?

Il s'exerce par la mise en place d'une équipe de bénévoles à la suite de la demande d'une équipe soignante, de son information et de la signature d'une convention avec l'établissement d'accueil ou d'un contrat d'intervention à domicile.

L'équipe de bénévoles est partenaire de l'équipe soignante

Chaque bénévole est responsable de la dynamique, du devenir et de l'image de l'association